



## Entretien d'embauche et vie personnelle

Par **lovilie**, le **31/01/2008** à **13:45**

bonjour

j'ai récemment passé un entretien d'embauche (cabinet de recrutement) pendant lequel j'ai trouvé mon interlocutrice très intrusive dans ma vie privée, jusqu'où peut-on aller ? il a été question de l'âge de mes enfants, si j'étais propriétaire, où travaillait mon compagnon... je précise qu'il s'agissait d'un poste de (petit) cadre ne nécessitant pas forcément une disponibilité de chaque instant.

J'aimerais vraiment avoir des conseils à ce propos. Merci.  
Lovilie

Par **gogolwoman**, le **31/01/2008** à **16:10**

Bonjour,

En effet, le code du travail prévoit certaines règles mêmes avant l'embauche du salarié. vous avez des droits lors d'**entretiens d'embauche** qu'ils soient individuels ou collectifs et les questions du recruteur doivent être légitimes, c'est à dire que si elles ne le sont pas, le candidat a le droit de mentir. Si l'employeur s'aperçoit du mensonge après l'embauche il ne pourra pas lui reprocher. La cour de cassation admet donc un [s]droit au mensonge[/s] et estime par exemple sans cause réelle et sérieuse le licenciement d'une salariée qui n'avait pas prévenu qu'elle était fiancée.

Pour en revenir à votre entretien, l'employeur à bel et bien le droit de poser certaines

questions, mais elles doivent respecter un [s]principe de proportionnalité[/s]. Selon le code du travail ( L121-6CT )les renseignements doivent avoir un [s]lien direct et nécessaire avec l'emploi[/s]. L'employeur ne doit chercher qu'à connaître les aptitudes du candidat. Toute information en dehors de ce champ est exclue. Situation de famille du candidat, vie sentimental, parenté, activité extra professionnelle, vie intime.

Par **lovilie**, le **01/02/2008** à **08:42**

merci pour ces informations